



AGS et paiement des congés

Par **Mynahouse**, le **01/10/2009** à **11:25**

Bonjour,

1. JJ'aimerais savoir si en cas de liquidation judiciaire les AGS paient au salariés aussi les jours de congés restantes?

2. Quand une entreprise ne paie pas ses charges salariales Urssaf et Mederic est possible que cette période non cotisée ait des consequences sur la retraite des salariés? Je précise les salaries ont tous des contrats en bonne et due forme, en plus sont tous des cadres...

Bien cordialement

Par **malgort**, le **03/10/2009** à **11:46**

Les AGS payent tous vos droits.